



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CONVENTION DE STAGE AVEC UN ETUDIANT DE L'UNIVERSITE LYON 3  
DEL2024-38**

**Rapporteur : Michel BELIN**

A la suite du projet européen CORESTART auquel la commune des Contamines-Montjoie a été associée, un stage de MASTER de l'Université LYON 3 est envisagé, dans le but de valoriser les résultats de cette étude, spécifique à la commune. Le sujet principal est l'analyse des forces et faiblesses de notre territoire de montagne face à différents risques, dont le dérèglement climatique.

Une étudiante a fait une demande pour un stage de niveau MASTER 1.

Monsieur le Maire propose d'accueillir cette étudiante du **1<sup>er</sup> avril au 31 août 2024** pour effectuer un stage ayant comme objectif d'accompagner la commune dans l'exploitation de l'indice OBREM-ALP élaboré par les chercheurs de LYON 3, avec mise à jour des données communales, rencontres de terrain et élaboration d'un plan d'action.

Le décret 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stage précise toutes les mentions devant figurer dans les conventions de stage et notamment la gratification mensuelle qui est fixé à un niveau minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, rapporté au nombre de jours travaillés effectifs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de stage avec l'Université LYON 3 et l'étudiant.

**Article 2 : DE FIXER** la gratification au niveau de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, en fonction du nombre de jours travaillés.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202438-DE



En Mairie, le 28 mars 2024  
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 28 mars 2024  
Le Maire,  
François BARBIER

An official circular stamp in blue ink, partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LES CONTAINES' and a central emblem.